**Cadre de réponse engagements du candidat en matière de développement durable - Services de nettoyage des vitres de la CAF du Pas-de-Calais**

**Lot n° 7 : Marché réservé aux structures du handicap**

**A compléter obligatoirement par le candidat.**

**Le présent cadre développement durable concerne les prestations de nettoyage des vitres.**

Les différents éléments demandés sont à renseigner sur le présent document, en le complétant par des documents annexes quand ils sont exigés.

Il est possible de compléter certains champs en ajoutant des lignes, l’ensemble des tableaux peuvent être redimensionnés ou dupliqués autant de fois que nécessaire.

Les renvois à l’offre technique sont autorisés à la condition suivante : pour être prises en compte pour l'analyse des offres, les mentions invitant à se reporter à d’autres documents techniques (mémoire technique par exemple) **doivent obligatoirement préciser le chapitre et la ou les page(s) concernées du document technique cité**.

Les mentions imprécises ne comprenant pas le chapitre et la ou les page(s) concernées d’autres documents techniques ne seront pas prises en compte pour l'analyse des offres.

Tout autre document technique, joint à l'offre du candidat, non cité dans le présent Cadre de réponse technique ne sera pas pris en compte pour l'analyse des offres.

Le présent Cadre de réponse technique est contractuel. Le candidat s’engage à respecter l’ensemble des engagements en matière de développement durable pris sur ce document.

Les renseignements fournis dans le présent Cadre de réponse développement durable seront opposables à l'entreprise titulaire durant l'exécution du marché.

**Nota bene** :

Il n’est pas demandé au candidat d’exposer la politique générale de son entreprise en matière de développement durable mais de préciser les mesures spécifiques au présent marché qui seront mises en œuvre par le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations de nettoyage des vitres, notamment pour dépasser / aller au-delà des exigences minimales fixées par la clause environnementale obligatoire définie à l’article 7 du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Les informations trop générales en matière de développement durable et non spécifiques à l'exécution des prestations du présent marché ne seront donc pas prises en compte et analysées.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Développement durable : Performances environnementales** | | | |
| **Engagements et actions en relation avec la protection de l’environnement que le candidat s'engage à réaliser durant l'exécution des prestations, pour dépasser / aller au-delà des exigences minimales fixées par la clause environnementale obligatoire définie à l’article 7 du CCTP** | | **Réponses du candidat** | **Autre document technique :** Renseigner ci-dessous le chapitre et la ou les page(s) concernées du document technique concerné  **Mode de preuve :** le candidat joint également en annexe toutes pièces justificatives utiles permettant de prouver la véracité des réponses apportées |
| **Renseignements demandés** | |
| **Le candidat détaille toutes les actions mises en place pour diminuer l’impact environnemental des prestations de nettoyage des vitres** | Actions pour limiter la consommation d'énergie. |  |  |
| Actions pour réduire la consommation d'eau. |  |  |
| Actions pour réduire les gaz à effet de serre et notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport, la performance environnementale de la flotte de véhicules utilisée pour l’exécution des prestations. Le candidat décrit la composition de sa flotte de véhicules utilisée (véhicules thermiques, hybrides ou électriques) et présente les évolutions à venir si des démarches et investissements sont d’ores et déjà engagés (électrification de la flotte de véhicule, installation de bornes de recharges électriques en agence etc.). |  |  |
| Actions pour limiter l'utilisation de plastique et réduire les déchets. |  |  |
| **Produits d’entretien :** le candidat précise s'il utilise une solution innovante utilisant des produits d’entretien performants en matière de protection de l'environnement pour le nettoyage des vitres. Mode de preuve à joindre en cas de réponse positive : fiches techniques des produits d’entretien. | |  |  |
| **Matériel de nettoyage :** le candidat précise s'il utilise du matériel de nettoyage performant en matière de protection de l'environnement pour le nettoyage des vitres. Mode de preuve à joindre en cas de réponse positive : fiches techniques du matériel de nettoyage concerné. | |  |  |
| **Personnel de nettoyage** : le candidat précise si les agents de nettoyage des vitres sont formés aux enjeux environnementaux, aux éco-gestes et à l'utilisation de produits d’entretien rechargeables ou concentrés. Mode de preuve à joindre en cas de réponse positive : formations en matière environnementale inscrites dans le plan de formation de la société. | |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Développement durable : Performances sociales** | | |
| **Engagements et actions en matière de performance sociale que le candidat s'engage à réaliser durant l'exécution des prestations** | **Réponses du candidat :** | **Autre document technique :** Renseigner ci-dessous le chapitre et la ou les page(s) concernées du document technique concerné  **Mode de preuve :** le candidat joint également en annexe toutes pièces justificatives utiles permettant de prouver la véracité des réponses apportées |
| **Renseignements demandés** |
| **Matériel de nettoyage** : le candidat précise s'il utilise du matériel de nettoyage des vitres performant facilitant en matière de confort et de bien-être du personnel de nettoyage qui réalise les prestations de nettoyage des vitres. Mode de preuve à joindre en cas de réponse positive : fiches techniques du matériel de nettoyage concerné. |  |  |
| Le candidat détaille toutes les actions mises en place pour assurer la **prévention, la santé, le bien-être et la sécurité** du personnel de nettoyage durant l’exécution des prestations de nettoyage des vitres |  |  |